



COVID-19 | Faisons face ensemble.

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES EMBALLAGES PMC EN PORTE-À-PORTE

Avis aux habitants de la commune de Wellin

En concertation avec Idelux, le Collège communal a décidé de la mise en place de mesures destinées à enrayer les désagréments liés au stockage des déchets dans les habitations en attendant la réouverture du recyparc.

Ces mesures porteront sur la collecte, par le Service Technique communal, des PMC, ce qui veut dire :

P pour les bouteilles et flacons en PLASTIQUE

Exclusivement les bouteilles et flacons en plastique et aucun autre emballage plastique. Aplatissez les bouteilles et remettez-y le bouchon afin de gagner de la place.

M pour les emballages METALLIQUES

Canettes et boîtes de conserve, aérosols alimentaires et aérosols cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.

C pour les CARTONS à boissons (à déplier !)



Attention, évitons les erreurs les plus fréquentes. Ces déchets :



> ne vont pas dans les PMC. Ils doivent être jetés dans votre duobac (fraction résiduelle- partie grise)

Où mettre vos PMC?

Exclusivement dans les (3) sacs en plastique transparent que vous venez de recevoir.

! Il n'y a pas de sacs supplémentaires disponibles à la commune

Quand sortir vos sacs ?

Les sacs doivent être déposés **avant 7h30** devant votre domicile.

Le ramassage des PMC en porte-à-porte aura lieu aux dates suivantes :

- Vendredi 24 avril 2020 : Sohier Barzin Froidlieu Fays-Famenne
- Lundi 27 avril 2020 : Wellin Lomprez
- Mardi 28 avril 2020 : Chanly Halma Neupont

Les déchets non conformes ne seront pas ramassés. Faites preuve de civisme et de solidarité.

Que vont devenir ces emballages ?

Ces emballages collectés ensemble vont être envoyés chez VALTRIS, centre de tri situé à Charleroi. Ils seront triés par matière (PET, PEHD, métal...). Les différentes matières seront ensuite envoyées vers les filières de recyclage classiques.

Le respect des consignes de tri reste donc fondamental comme lors de vos passages au recyparc.

Info ?

Pour toute information, contactez l'administration communale au 084/41 33 59 - Fabienne Laurent

SOYONS CIVIQUES : PAS DE DÉPÔTS SAUVAGES !

Pour respecter les mesures de confinement, les recyparcs sont fermés. Nous vous demandons donc de stocker les autres types de déchets chez vous en attendant leur réouverture.

Vous trouverez des conseils pour réduire et gérer au mieux vos déchets sur www.idelux.be.

Nous vous rappelons que les dépôts clandestins sont interdits et passibles de transactions directes de 150 € et d'amendes jusqu'à 350 €.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Rappel important :

***Collecte des papiers/cartons : le 28 avril 2020**

***Bulles à verre : 3 sites sont accessibles 24h/24**

- Chanly, rue de Launet
- Sohier, parking de la salle
- Lomprez, salle polyvalente

Pour le Collège Communal,

La Directrice générale f.f.
Katty ROBILLARD

L'Echevine de l'Environnement,
Nadine GODET

Le Bourgmestre,
Benoît CLOSSON

